

RANDONNEE N° 1

LA MARTYRE - TREFLEVENEZ ET RETOUR

Distance à parcourir....: 10 km
Durée.....: 2 H 30
Difficulté.....: moyenne
Balisage.....: jaune

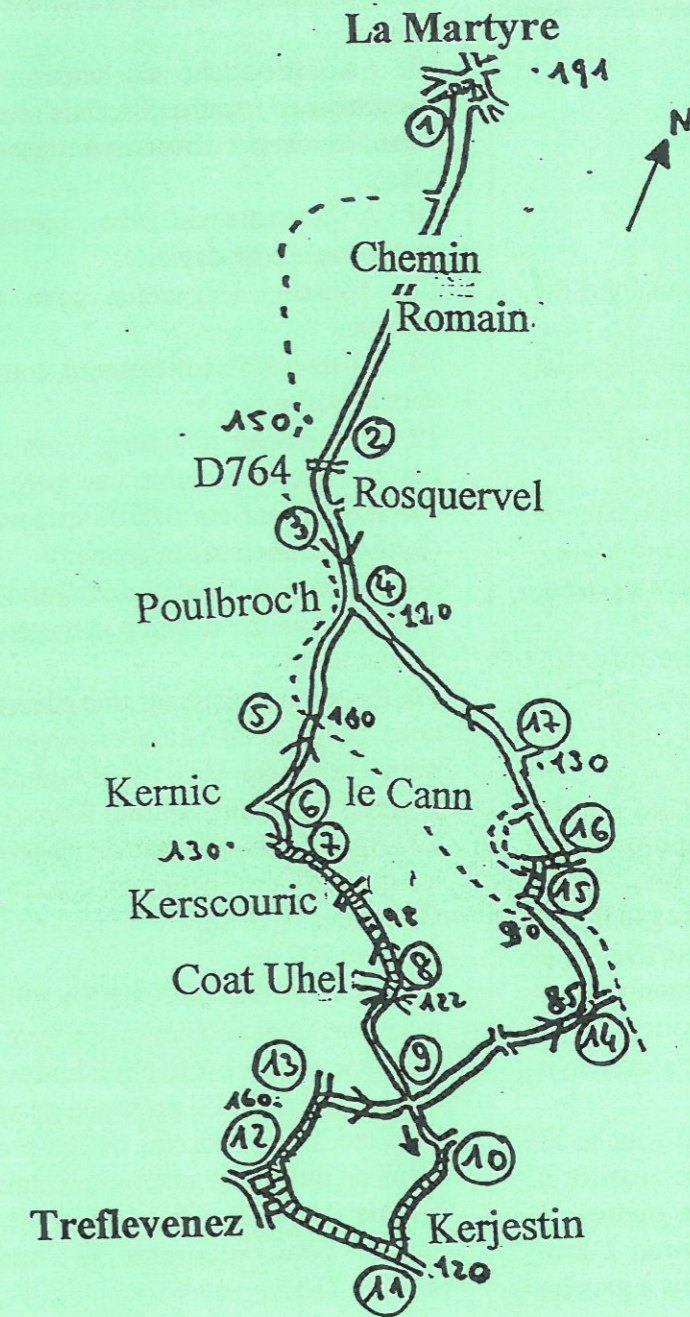
ITINERAIRE :

1. Prendre le chemin romain situé au fond de la place en face de l'église.
2. Au carrefour avec la route départementale LANDERNEAU-SIZUN, traverser tout droit pour prendre le chemin de l'Evêque en contrebas.
3. Contourner la remise en pierres par la gauche : le chemin descend sur votre droite.
4. Arrivé tout près du ruisseau à un carrefour de chemins, continuer tout droit.
5. Passer le ruisseau sur un pont en ciment : on est à TREFLEVENEZ. Continuer tout droit (le chemin monte).
6. En haut de la côte, longer le talus (passage étroit) et emprunter le chemin en face de la sortie.
7. Au débouché sur une route goudronnée, tourner à gauche.
8. Au carrefour, quitter la route pour prendre tout droit le chemin de terre qui monte.
9. A la croisée des chemins, continuer tout droit.
10. Au village de Kerjestin, prendre la petite route goudronnée qui monte sur votre droite.
11. Au croisement, prendre à droite pour monter vers le bourg de TREFLEVENEZ.
12. Quitter le bourg par la route située derrière l'église.
13. A environ 300 m du bourg, quitter la route pour prendre le chemin du Ménez sur la droite.
14. Arrivé au fond de la vallée, tourner à gauche (vous ne devez pas traverser la rivière à cet endroit).
15. Passer la rivière sur une passerelle faite de 2 poteaux en béton et traverser la prairie pour rejoindre la route goudronnée. Au premier carrefour, tourner à droite, sauf V.T.T. et

cavaliers qui tourneront à gauche et traverseront le village du Cann.
16. Après 100 m, quitter la route pour prendre à gauche un chemin creux très étroit. Continuer tout droit après ce chemin sur environ 200 m.
17. En haut de la côte, dans un virage, tourner à gauche dans un chemin de terre qui descend vers une vallée où le chemin devient difficile car très humide. La présence de vasières assez profondes par endroits oblige à emprunter le talus de droite sur une cinquantaine de mètres (partie fléchée). Arrivé au point 4, tourner à droite pour rejoindre le bourg de LA MARTYRE.

AVERTISSEMENT :

Dans les secteurs 0000, vous êtes sur le domaine privé. Les propriétaires autorisent aimablement le passage. Vous êtes priés de ne pas vous écarter du sentier et de ne pas y stationner. Il est interdit d'effectuer tout prélèvement et de faire du feu sur la totalité de l'itinéraire. Le passage d'engins motorisés est formellement interdit.



LEGENDE :

- 110 : altitude
- ~ : passage de rivière
- KK : pente assez forte
- ▬ : route goudronnée
- 000 : terrain privé